



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Agnès LASCAUX
03 81 65 72 73

agnes.lascaux@culture.gouv.fr

Références : AL/GM/2024/1353

VIVIALYS Habitat intermédiaire
Route de Thann
68460 LUTTERBACH

à l'attention de Monsieur Jean-Charles LONGEOT

Besançon, le 28 mai 2024

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : OFFEMONT (Territoire de Belfort), 27 rue Charles Dreyfus
CP 090 075 24 00003
Livre V du Code du patrimoine

Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du Code du patrimoine. J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 24 mai 2024.

Après examen, je vous informe qu'en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, les travaux projetés ne semblent pas devoir affecter d'élément du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera donc pas lieu à prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Cette renonciation est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur le secteur évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du Code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par délégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Hervé LAURENT